



**SECTION**



**BAS-RHIN**

**Section du Bas-Rhin**  
**Direction Régionale des Finances Publiques**

Téléphone : 03 88 56 55 60  
[fo.drrip67@dgrip.finances.gouv.fr](mailto:fo.drrip67@dgrip.finances.gouv.fr)

**SITE WEB LOCAL:** <http://fo-dgrip-sd.fr/067/>

## **1ère organisation syndicale dans le Bas-Rhin**

### **Réunion informelle sur l'IMMOBILIER du 09/01/24**

Ce matin s'est tenue une réunion informelle (en dehors des instances du dialogue social) entre la Direction et les organisations syndicales au sujet des questions immobilières.

Le but était de nous informer des réflexions de la Direction quant aux conséquences de la circulaire de la Première ministre « nouvelle doctrine d'occupation des immeubles tertiaires de l'État » du 08/02/23.

#### **1) Conséquences pour les services**

La cible : 16 m<sup>2</sup>/résident de surface utile brute (SUB), avec un plafond de 18 m<sup>2</sup>.  
Si un objectif existe, en revanche, il n'y a pas de calendrier déterminé.

Avant cette circulaire, la surface utile était représentée grosso modo par les surfaces de bureau.  
Aujourd'hui, la SUB est constituée des surfaces de bureaux, des couloirs, des archives, *des accueils, des salles de formation, des salles de réunions, etc...*(précisions demandées par FO.

La notion de résident regroupe les ETP (équivalent temps plein, soit équivalent d'un agent à 100%), auxquels on ajoute les vacataires, les stagiaires, etc...

Le changement de définition entraîne des conséquences concrètes par service.  
Par exemple, la SU (ancienne définition) était inférieure à 60 % dans le bâtiment République.  
Aujourd'hui, en incluant les combles et les couloirs, la SUB n'a plus rien à voir...

La Direction locale a calculé, par service, la SUB, le nombre de résidents potentiels (pour 16 m<sup>2</sup>/résident et pour 18 m<sup>2</sup>), le nombre de résidents actuels, pour dégager le potentiel d'accueils supplémentaires (soit le nombre d'agents pouvant encore y être accueillis théoriquement).  
Certains sites sous en dessous du ratio de 16m<sup>2</sup> : Haguenau, Bischwiller, Molsheim, Paierie.  
Certains sont juste au-dessus : SDEA, Erstein, Wissembourg.  
Les autres sont au-delà du ratio.

Pour la Direction la problématique n'est pas la même dans les immeubles domaniaux (Sélestat, Vosges, Neudorf, République et Haguenau) et différencie Strasbourg des autres communes.  
Par exemple, à Sélestat, l'État est propriétaire mais peu d'autres administrations sont susceptibles de venir partager nos locaux. Cependant, si une autre administration est intéressée, la Direction regardera mais s'il n'en a pas, nos services resteront là où ils sont.

En locatif, la DRFIP ne peut faire de sous-location. Cependant il n'y a pas de déménagement prévu à ce stade, même si, comme à Saverne, il peut y avoir beaucoup d'espaces vides et des loyers quand

même élevés.

Aussi, la Direction s'est focalisée sur **Strasbourg** car la densification est possible dans le domanial (**République, Vosges, Neudorf**). Cet axe correspond à la stratégie immobilière de la direction locale. S'agissant de bâtiments historiques, elle a effectué des retraitements.

**Le SIE de Strasbourg, la Trésorerie des HUS, la Trésorerie du SDEA et le SGC Strasbourg et Eurométropole** ont vocation à rejoindre les services dans un des 3 bâtiments domaniaux de Strasbourg.

**La Paierie**, à ce stade, ne serait pas concernée.

Cela permettrait d'économiser 800 000 € de loyers annuellement, même si ce n'est pas le but premier.

La Direction souhaite encore évaluer le coût de la rénovation énergétique de ces 3 sites.

FO DGFIP 67 a interrogé la Direction sur la relation ordonnateur-comptable, d'autant plus lorsqu'il s'agit d'un ordonnateur unique ou quasi unique.

Par ailleurs, la DG acceptera-t-elle la rupture du lien ?

De même, ces regroupements posent également la problématique de l'accueil du public : encore moins de sites et des problématiques matérielles (comme l'a souligné FO, accueil du **35 Vosges** déjà saturé voire sur-saturé ; caisse résiduelle du SGC Strasbourg ; croisement des flux fiscaux, caisse numéraire, accueil SPL et accueil hospitalier au **35 Vosges** ; ouverture d'accueil et de caisse à République rejeté par la Direction).

S'agissant du **SIE**, le Directeur est décidé à transférer le service qui devrait se retrouver dans l'immeuble **République**. Il s'agit de l'option la plus probable, quasi certaine.

A ce stade, le SIE occuperait les locaux actuels du **Domaine**, sachant que le Domaine (hors PED) s'installerait au 1<sup>er</sup> étage dans le cadre de la création du nouveau service, le Pôle régional de l'immobilier de l'Etat (**PRIE**).

Des travaux seront nécessaires, avant l'installation du SIE. D'où une arrivée en 2025, probablement pas avant mars.

L'accueil des usagers (sur RDV) pourra se faire par le 25 avenue des Vosges puisqu'il s'agit de l'ancien accueil de la Trésorerie générale (pour ceux à qui ce nom dit encore quelque chose).

La Direction réfléchit encore à l'arrivée d'un autre service à **République**, la Trésorerie du **SDEA** ou le **PRS** mais le Directeur a bien précisé qu'il ne s'agissait pas d'une annonce.

La Direction a précisé d'autres axes de travail à l'intérieur du site **République** : la **DOE** serait relogée en 2 blocs au RDC et au 3<sup>ème</sup> étage DOE (**Rémunérations** quitterait donc le 1<sup>er</sup> étage), les services du **Pôle PIMAR** seraient tous logés au 2<sup>ème</sup> étage.

Forcément d'autres services seront impactés...

Les chefs de division vont devoir s'atteler rapidement à ces réflexions, sachant que la concertation devra être rapide avec les équipes.

Pour le **35 Vosges**, la Dircofi restera mais devra faire les mêmes efforts immobiliers que les services de la DRFIP 67.

Ce site devrait accueillir logiquement (pas la place à Neudorf, pas de caisse ni d'accueil généraliste à République) le **SCG Strasbourg et la Trésorerie des HUS**.

Le **Contrôle fiscal** reste à **Simonis** mais avec des réorganisations (la BAF va monter, les collègues des antennes devront être accueillis).

Sur le RDC, la Direction regardera ce qu'il en est pour la **Trésorerie Amendes** pour savoir si elle reste ou non, gardant à l'esprit que la sécurisation de l'accueil et de la caisse est une problématique forte si la Trésorerie devait changer de site.

Un séminaire avec les chefs de service sera proposé pour tous les services impactés par un déménagement externe ou interne.

Le Directeur a précisé que le schéma retenu par la DRFIP 67 devra être validé par la Centrale.

Réflexion générale de FO DGFIP 67 sur ces annonces : Encore une fois, notre organisation, nos principes de fonctionnement (accueil du public, présence SPL dans les locaux de l'ordonnateur, etc...), nos conditions de travail seront impactées par des décisions politiques sans aucun lien avec nos services et plus globalement avec les besoins du Service public et des usagers.

**N'hésitez pas à nous faire part de vos remarques, vos questions et vos difficultés, maintenant ou plus tard, lorsque le projet sera plus avancé.**

**FO DGFIP 67 se tiendra, comme habituellement, à vos côtés, de votre côté.**


## 2) Rénovation énergétique

L'Etat est propriétaire de 94 millions de m<sup>2</sup> dont 22,5 de bureaux.

Le coût estimé de la rénovation énergétique est de 140 milliards. Compte tenu de ce coût trop élevé, le gouvernement a donc voulu réduire les bâtiments de l'État et rationaliser les occupations.

Il est déjà prévu 1,2 Milliard de travaux sur 4 ans.

## N'hésitez plus à nous rejoindre !

Section FO DGFIP 67 <a href="mailto:fo.drifip67@dgfip.finances.gouv.fr">fo.drifip67@dgfip.finances.gouv.fr</a>	<b>BULLETIN D'ADHESION</b>
site local : <a href="http://www.fo-dgfip-sd.fr/067/">www.fo-dgfip-sd.fr/067/</a>	à retourner à : Section FO DGFIP 67 - DRFIP
site national : <a href="http://www.fo-dgfip.fr/">www.fo-dgfip.fr/</a>	NOM : ..... PRENOM : .....
	GRADE : ..... Echelon : ..... Indice : .....
	AFFECTATION : .....
	déclare vouloir adhérer au Syndicat <b>FORCE OUVRIERE DGFIP</b>
	Fait à : ..... le ..... (signature)
	<b>→ crédit d'impôt sur la cotisation syndicale à hauteur de 66% de son montant</b>
	Secrétaire départemental et permanent syndical local : José PEREIRA ☎03.88.56.54.25

